

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 mars 1958.

RAPPORT

FAIT

au nom de la *Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs* (1) sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, tendant à autoriser le *Président de la République* à ratifier la « *Convention instituant le Centre international de calcul* », adoptée à Paris le 6 décembre 1951.

Par M. CANIVEZ

Sénateur.

Mesdames, Messieurs,

A l'époque de la science marchant à pas de géant, les progrès techniques sont variés et nombreux, les découvertes s'ajoutent aux découvertes, certaines se fondant les unes dans les autres pour plus de clarté et de précision, d'autres se complétant et d'autres encore faisant de la vérité d'hier l'erreur d'aujourd'hui.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Canivez, *Président* ; Dufeu, Monichon, *Vice-Présidents* ; Georges Boulanger, Chapalain, *Secrétaires* ; Jean Bertaud, Brajeux, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Frédéric Cayrou, Paul Chevallier, André Cornu, Delalande, Mme Renée Dervaux, MM. Paul-Emile Descomps, Yves Estève, Haïdara Mahamane, Roger Laburthe, Ralijaona Laingo, Lamousse, Robert Laurens, Gaston Manent, de Maupeou, Georges Maurice, Mamadou M'Bodje, de Raincourt, Paul Robert, Southon, Thibon, Trellu, Zafimahova.

Voilà les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 5737, 6491 et In-8° 1023.

Conseil de la République : 267 (session de 1957-1958).

En science pure, les principes généraux englobent et rapprochent de plus en plus de cas d'espèce. Après les lois de la relativité, Einstein rêvait de l'équation universelle, le Professeur Heisenberg vient, avec l'aide de ses collaborateurs, de la mettre au point et son application aux diverses techniques va permettre à ces dernières de se perfectionner avec rapidité et sûreté. De nouvelles machines, machines toujours plus précises et souvent plus simples que celles qui existent, vont pouvoir chaque jour être expérimentées et mises au point.

Nos savants découvrent des principes, nos ingénieurs découvrent les possibilités de leurs applications, nos techniciens découvrent les moyens matériels de les réaliser.

Pour mener à bien leurs travaux, les uns et les autres doivent se livrer à des calculs numériques très compliqués qu'on ne savait, il n'y a pas si longtemps, mener à bien parce qu'ils étaient trop longs à effectuer, ou bien parce qu'on ne savait comment s'y prendre pour les effectuer sans erreurs.

Aujourd'hui, les machines à calculer sont nombreuses, d'un maniement qui ne dépasse pas les possibilités de toutes sortes de ceux qui sont appelés à s'en servir, parce que pour poursuivre leurs travaux ils ont besoin des résultats numériques qu'elles donnent rapidement et sans erreur. Ce qui a permis de nouvelles découvertes et l'apparition de nouvelles machines qui font non seulement l'étonnement de ceux qui les ont imaginées et réalisées, mais encore l'émerveillement des profanes que sont, en ce domaine, la plupart des hommes.

Des savants de plusieurs pays, voulant mettre en commun leurs connaissances scientifiques et se transmettre réciproquement les résultats de leurs recherches dans le domaine du calcul et des machines à calculer, ont jeté les bases d'un Centre international du calcul.

Ce Centre s'est donné pour tâches essentielles :

1° La recherche scientifique « sur les questions relatives à l'utilisation et au perfectionnement des moyens de calcul, et en même temps établir un programme de problèmes de science pure à étudier sur le plan international dans la mesure où ces problèmes sont liés à des calculs » ;

2° La formation et le perfectionnement des spécialistes dans le domaine du calcul ;

3° L'institution d'un service de calcul et le fonctionnement d'un service consultatif :

« Dans l'exercice de sa triple fonction, le Centre s'efforce de satisfaire par priorité aux besoins des Etats membres et plus particulièrement aux besoins de ceux d'entre eux qui ne disposeraient que de moyens limités.

« Il se conforme toujours aux buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité en vue desquels l'Organisation des Nations Unies a été constituée et que sa Charte proclame ».

La France, pour qui les organisations culturelles doivent toujours avoir une place de choix, doit faire partie d'un tel Centre — dans son propre intérêt et dans celui du progrès mondial.

Si nous n'avons plus eu de Prix Nobel dans le domaine scientifique depuis longtemps, c'est sans doute parce que les moyens matériels mis à la disposition de nos savants sont insuffisants. Mais là où les « cerveaux » priment, en mathématiques par exemple, nos savants se classent parmi les meilleurs. Sur les quatre prix internationaux de mathématiques décernés ces dernières années, deux ont été attribués à des savants français.

D'autre part, ce qui plaide encore en faveur de la présence française dans le Centre international de calcul, c'est que notre pays se classe en bon rang parmi les producteurs de machines à calculer électroniques, alors que parmi les pays adhérents du Centre aucun n'en produit actuellement.

C'est par conséquent en France que la formation des techniciens du calcul se fera de préférence.

La cotisation demandée à notre pays pour faire partie du Centre est de 15.000 dollars, dépense que le budget n'aura aucune peine, même légère, à supporter.

En résumé, d'un côté beaucoup d'avantages de toutes sortes, et de l'autre, un effort financier minime.

Votre Commission de l'Education nationale unanime vous demande donc d'adopter sans modification le projet de loi ci-après :

PROJET DE LOI

Article unique.

(Adoption du texte de l'Assemblée Nationale.)

Le Président de la République est autorisé à ratifier la Convention instituant le Centre international de calcul adoptée à Paris, le 6 décembre 1951, et dont le texte est annexé à la présente loi.

Nota. — Voir le document annexé au n° 5737 (Assemblée Nationale, 3^e législature).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.